



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2023/48

Le 20 septembre 2023

Obligations des États en matière de changement climatique

(Demande d'avis consultatif)

La Cour autorise l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Groupe Fer de lance mélanésien et l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique à participer à la procédure

LA HAYE, le 20 septembre 2023. La Cour internationale de Justice a autorisé l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Groupe Fer de lance mélanésien et l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, à leur demande, à participer à la procédure consultative sur les *Obligations des États en matière de changement climatique*.

Se référant à l'article 66 de son Statut, la Cour a jugé que les trois organisations susmentionnées étaient susceptibles de fournir des renseignements sur les questions que lui a soumises l'Assemblée générale. Chacune d'elles est donc autorisée à présenter un exposé écrit sur ces questions, ainsi que des observations écrites sur tout exposé écrit déposé par un État ou une organisation, dans les délais fixés par la présidente de la Cour dans son [ordonnance du 4 août 2023](#), c'est-à-dire au plus tard le 22 janvier 2024 et le 22 avril 2024, respectivement.

La suite de la procédure a été réservée.

Historique de la procédure

Les [communiqués de presse](#) précédents concernant la présente procédure sont disponibles sur le site Internet de la Cour.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisés à le faire.

Département de l'information :

Mme Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

Mme Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2394

Adresse électronique : info@icj-cij.org